

cevoir et de leur faire passer le salaire convenu par les parents de l'enfant avec la nourrice à qui il est confié. Quant aux parents, ils n'ont absolument affaire qu'au bureau, qui est l'intermédiaire obligé et en quelque sorte responsable.

Ces bureaux favorisent certainement le placement des nourrices et le choix des particuliers, mais ils ont de graves inconvénients. D'abord tous n'offrent pas une garantie suffisante aux parents et aux nourrices; ensuite ils détruisent les liens étroits qui devraient exister entre la famille et la femme à laquelle elle a confié son enfant; enfin, et c'est surtout de ce côté qu'ils pèchent, le temps que passent quelquefois les nourrices à Paris avant d'être placées, et qui peut se prolonger souvent jusqu'à un mois, est pour elles une époque de privations, de mauvaise nourriture, de défaut de soins; pendant ce temps, elles sont généralement entassées dans des locaux étroits, malsains et peu aérés. Les bureaux de nourrices existant à Paris auraient besoin d'être réorganisés d'une manière complète et uniforme, et d'être soumis à une surveillance plus active et plus persévérante de l'administration.

Nous devons, toutefois, exempter de ce blâme le bureau de l'Administration des hôpitaux, qui, n'ayant pas à chercher des bénéficiaires, ne marchande, par conséquent, aux nourrices, ni l'espace ni la nourriture, ce qui fait que celles-ci se trouvent généralement dans des conditions hygiéniques plus satisfaisantes.

Le bureau municipal doit donc être encouragé; il est pour l'administration une source de dépenses, mais de dépenses utiles. L'administration, en effet, n'exige pas, comme les bureaux particuliers, de retenues sur les premiers mois de salaire de la nourrice, ni sur les vivants. De plus, les nourrices qui ne se placent pas auprès des familles retournent chez elles avec l'enfant qu'elles sont venues chercher. Elles sont soumises à la surveillance des délégués de l'administration. Le service médical est confié à des médecins qui visitent fréquemment les enfants et leur donnent, ainsi qu'aux nourrices, les soins que leur santé réclame, sans aucune dépense pour les familles. Les ordonnances qui régissent les bureaux particuliers des nourrices sont celle du 9 août 1828, de M. de Belleyme, et celle du 26 juin 1842, de M. G. Delessert. (*Dict. d'hygiène publique* de M. Tardieu, 2^e édit., t. III, p. 154.)

[En 1867, tandis que s'imprimait la dernière édition du présent livre, une importante discussion, prolongée jusqu'en 1870, avait lieu à l'Académie de médecine sur la question de l'allaitement et du placement des enfants en nourrice. Des faits véritablement désastreux sur la mortalité des jeunes sujets ont été signalés, et, des études faites pendant ces mémorables

débats, il est résulté un ensemble de documents dont nous venons donner une rapide analyse.

Une circonstance qui avait déjà été vaguement signalée, mais que M. le docteur Monot (de Montsauche) a mise dans tout son jour, c'est la mortalité qui pèse sur les enfants dont les mères vont se placer comme nourrices sur lieu. Dans le Morvan on observe, dit M. Monot, que près des deux tiers des femmes accouchées abandonnent leur enfant vers la sixième semaine et vont offrir leur lait dans les grandes villes et surtout à Paris. Ainsi privés des soins maternels, la plupart de ces petits délaissés succombent dans le cours de la première année; il en est résulté une véritable dépopulation pour la circonscription susdite, et de 13,188 habitants que donnait le recensement de 1851, le chiffre de la population est tombé à 12,628 en 1861. Voilà pour un côté de la question. Vient celui des enfants placés en nourrice, beaucoup plus grave parce qu'il est plus général et porte sur un bien plus grand nombre de jeunes sujets; c'est à M. Brochard, de Nogent-le-Rotrou, qu'on doit de l'avoir soulevé.

Husson a reconnu que, chez les enfants placés par la direction municipale, la mortalité est de 33,93 p. 100 par an, dont la plus forte part est, comme toujours, fournie par les enfants naturels, 55,88 p. 100. Mais ces chiffres, déjà si effrayants quand on les compare à la mortalité générale des enfants pour toute la France pendant la première année (17 à 18 p. 100), ne sont rien si l'on examine à quel taux s'élève le chiffre des décès des enfants placés dans certains départements. C'est ce que nous montre le tableau suivant, donné par Husson lui-même et puisé, par conséquent, aux sources les plus incontestables :

Loire-Inférieure.....	90,50 p. 100	Seine-et-Oise.....	69,23 p. 100
Seine-Inférieure.....	87,36	Côte-d'Or.....	66,46
Eure.....	78,12	Indre-et-Loire.....	62,16
Calvados.....	78,09	Manche.....	58,66
Aube.....	70,28		

On s'est demandé si cette effroyable mortalité, si générale dans les départements qui appartiennent à l'ancienne Normandie, ne viendrait pas de la détestable habitude de l'allaitement au *petit pot* usité dans cette région? Il faut observer d'ailleurs que, dans ces mêmes départements, la dépopulation est manifeste (V. plus bas).

En résumé, à quoi faut-il attribuer des pertes aussi prodigieuses? Cette question a été soigneusement examinée surtout par MM. Guérin et Fauvel, et l'on a reconnu trois causes principales: 1^o une faiblesse native remarquable surtout chez les enfants illégitimes; 2^o le défaut de soins; 3^o l'insuffisance, la

mauvaise qualité, ou le défaut d'appropriation de la nourriture avec l'âge de l'enfant (lait pauvre, en petite quantité, aliments féculents donnés dans les premiers temps, sevrage prématuré, etc.). On peut encore y joindre le transport, par les mauvais temps, dans des localités souvent éloignées, et avec absence des précautions les plus indispensables.

Quel remède opposer à un état de choses aussi déplorable ? La commission nommée par l'Académie a proposé un règlement assez compliqué, dans lequel domine surtout la surveillance. Mais, comme l'a justement fait observer M. Fauvel, ce qu'il faut surtout accuser, c'est la situation des nourrices, qui, vivant dans la pauvreté et la malpropreté, obligées, en outre, de travailler pour compléter la maigre rétribution qu'on leur donne, négligent et nourrissent mal les petits malheureux qui leur sont confiés. Du reste, on paraît d'accord pour reconnaître que, dans le but de combattre cette dépopulation, il faut d'abord : une surveillance active, continue, exercée par des hommes compétents qui adresseront, le plus souvent possible, des rapports sur les résultats de leurs inspections ; — encourager et favoriser l'extension des sociétés protectrices de l'enfance, dont l'intervention officieuse viendra en aide à la surveillance officielle ; — des primes, des encouragements divers accordés aux nourrices qui se distingueront par les soins qu'elles donnent à leurs nourrissons ; — des secours en nature et en argent à celles qui sont dans une situation nécessitéeuse ; — des secours aux filles-mères et aux femmes mariées pauvres, qui nourrissent leurs enfants ; — enfin des avertissements reproduits sous toutes les formes, qui fassent connaître aux populations les dangers de l'allaitement artificiel.]

3° Crèches. — Une institution a pris naissance en France dans ces dernières années, c'est celle des crèches. L'extrait suivant du règlement de l'une d'elles en fera connaître le mécanisme : « La crèche reçoit les enfants au-dessous de deux ans, dont les mères sont pauvres, se conduisent bien, et travaillent hors de leur domicile. La mère porte son enfant emmaillotté, vient l'allaiter aux heures de repas et le reprendre chaque soir. Elle donne pour les berceuses 20 centimes par jour, et 30 centimes si elle a deux enfants à la crèche. »

Ajoutons à ces détails que, quand l'enfant est sevré, la mère garnit un petit panier pour la journée ; elle reprend son enfant chaque jour, et le conserve près d'elle toutes les nuits, tous les jours fériés et toutes les fois qu'elle s'en retourne au logis.

Le local affecté à l'usage d'une crèche se compose, outre le logement de la première berceuse chargée de recevoir, chaque jour, les enfants à leur arrivée, d'une cuisine, d'un vestiaire où

sont déposés les vêtements des enfants, d'un autre vestiaire qui sert de lieu de dépôt à ceux qu'ils quittent en entrant, d'un séchoir, d'un cabinet, d'une salle de jeux, d'une salle de berceaux, d'un balcon ou d'un jardin bien exposé.

Chaque crèche se compose : 1° d'un Conseil d'administration ; 2° d'un Comité de dames nommant et surveillant les inspectrices et les berceuses ; 3° d'un Comité médical, qui règle tout ce qui a rapport aux soins hygiéniques et médicaux des enfants.

La crèche est ouverte les jours ouvrables de cinq heures et demie du matin à huit heures du soir.

Cette institution semble, au premier coup d'œil, admirable et digne en tout point d'être encouragée. Cependant, il n'en est point ainsi. Les crèches sont restées le fait de la charité privée, et l'administration de la ville de Paris, entre autres, n'a pas encore consenti à reconnaître aux crèches le caractère d'établissements d'utilité publique.

On adresse, en effet, à ces établissements les reproches suivants : les crèches ne peuvent secourir qu'un très-petit nombre d'enfants ; l'entretien de 500 à 600 enfants a coûté plus de 60,000 francs, et pour venir en aide, par des crèches, aux enfants de 300,000 personnes indigentes ou malaisées de la capitale, on a calculé qu'il faudrait dépenser une quinzaine de millions.

Dans les crèches, 6 à 8 enfants sont confiés aux soins d'une seule femme, tandis qu'un seul enfant n'a pas trop de sa mère. — Les inconvénients de l'encombrement se font sentir au plus haut point dans les crèches. C'est ainsi que plusieurs d'entre elles, à Paris, ont déjà éprouvé des épidémies d'ophthalmie purulente. — L'allaitement artificiel, enfin, étant employé dans les crèches, on y trouve les inconvénients qui y sont attachés.

Les renseignements suivants, que nous empruntons à un rapport de Ségalas, signalent les conséquences bien graves de l'institution des crèches.

« Sur les déclarations mêmes faites dans les crèches, 222 décès ont été notés parmi les 512 enfants qui fréquentaient 15 crèches. C'est donc une mortalité de plus des 2/5, tandis que sur l'ensemble de la population, pour les enfants du même âge, elle aurait été à peu près du quart, c'est-à-dire de 128 au lieu de 222... »

En présence de ces résultats, on ne peut dire autre chose, si ce n'est que la question de l'utilité des crèches n'est pas encore résolue dans un sens ou dans l'autre (1).

(1) Un arrêté du mois de janvier 1863, émané du Ministre de l'intérieur, règle comme il suit l'admission des enfants dans les crèches :

ART. 1er. — Les enfants reçoivent à la crèche, jusqu'à ce qu'ils puissent entrer à

[Depuis l'époque où ces lignes ont été écrites, l'autorité vivement pressée de prendre une détermination, et d'après le désir exprimé par le Conseil d'État, pria M. le Préfet de police de demander l'avis du Conseil de salubrité sur l'utilité des crèches. Une Commission de sept membres, après s'être livrée à une enquête rigoureuse, proclama par l'organe de M. Vernois, l'importance et l'utilité des crèches qui, suivant le rapport, complètent, pour les enfants de la classe pauvre, l'œuvre philanthropique commencée par la création des asiles et des écoles. En conséquence, la Commission formula le vœu que la société qui dirige les crèches, sans être reconnue établissement d'utilité publique et mise comme telle à la charge de l'administration, fût autorisée à puiser aux sources les plus fécondes de la charité privée, et pût obtenir une protection si honorablement méritée.

En même temps une polémique très-vive s'engageait dans les journaux spéciaux sur cette intéressante question. M. Siry a fait observer que la statistique de Ségalas est de nulle valeur, puisqu'elle suppose une population fixe de 512 enfants, tandis que ce chiffre ne représente que le nombre des enfants présents dans un moment donné; qu'il s'agit ici d'une population flottante et que, chaque enfant ne séjournant guère que deux mois en moyenne à la crèche, il faudrait multiplier par 6 le chiffre 512 sur lequel on a observé la mortalité de 222 sujets!...

la salle d'asile ou qu'ils aient accompli leur troisième année, les soins hygiéniques et moraux qu'exige le premier âge.

Ils ne peuvent y être gardés pendant la nuit.

Les enfants sevrés sont séparés, autant que possible, de ceux qui ne le sont pas.

ART. 2. — La salle ou les salles doivent contenir, au moins, 8 mètres cubes d'air par chaque enfant.

Elles doivent être éclairées par des fenêtres qui se correspondent, à châssis mobile en tout ou en partie, ou offrir des renouvellements d'air artificiels.

Toute crèche doit être pourvue d'un promenoir à ciel découvert, ou, au moins d'une cour, d'un balcon ou d'une terrasse.

ART. 3. — Nulle crèche ne peut être ouverte avant que le préfet du département ait fait constater qu'elle réunit les conditions de salubrité ci-dessus prescrites. L'arrêté préfectoral qui en autorisera l'ouverture fixera le nombre d'enfants qui pourront y être réunis.

ART. 4. — Les crèches sont exclusivement tenues par des femmes.

Nulle ne peut tenir une crèche si elle n'a vingt et un ans accomplis, et si elle ne justifie d'un certificat d'aptitude signé par deux dames notables de la commune et visé par le maire et par le curé ou le pasteur. Les lettres d'obédience délivrées par les supérieures des communautés religieuses régulièrement reconnues tiennent lieu de certificat d'aptitude.

Nulle ne peut être gardienne des enfants si elle ne justifie d'un certificat de moralité et d'aptitude délivré par le maire, sur l'attestation de deux dames notables.

ART. 5. — La crèche doit être visitée tous les jours par un médecin.

On ne doit y admettre que des enfants en état de santé et qui ont été vaccinés, ou dont les parents consentent à ce qu'ils le soient dans le plus bref délai.

Au milieu de la discussion académique sur la mortalité des enfants en nourrice, était venu se placer un rapport de M. Delpech sur l'utilité des crèches dans lequel le rapporteur avait, comme M. Vernois, vanté les bienfaits de cette institution. Husson a combattu ces tendances optimistes; il a fait voir que ces établissements sont peu fréquentés; que l'installation d'un très-grand nombre d'entre eux laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'hygiène; que les inspections n'y sont pas faites avec la fréquence et la régularité désirables; que l'article du règlement, d'après lequel la mère est tenue de venir deux fois par jour allaiter son enfant, n'est pas exécuté, et que, dès lors, la crèche n'est pour elle qu'un moyen de se débarrasser de son enfant pendant le jour.

Une institution véritablement excellente, c'est celle de la crèche à domicile et qui consiste dans le prêt d'un berceau, d'objets de literie, de linge, etc., avec un secours en argent, à la condition que la mère allaitera et soignera elle-même son enfant. C'est ce que font les sociétés de charité maternelle. Il faut donc soutenir et encourager celles-ci par tous les moyens.

A Mulhouse, l'association des fabricants a organisé un système d'après lequel les femmes des manufactures qui accouchent, reçoivent pendant six semaines l'équivalent de leur salaire habituel, c'est-à-dire environ 1 fr. 50 par jour; puis, reprenant leur travail, elles apportent leur enfant à la fabrique, où il est placé dans une salle particulière, de manière à ce qu'elles puissent l'allaiter plusieurs fois dans la journée. Cette belle institution, que l'on serait bien heureux de voir se multiplier dans les pays de fabrique, a fourni sous le rapport de la mortalité les meilleurs résultats. Sur 100 nouveau-nés allaités pendant six semaines au moins au domicile, la perte a été seulement de 24 p. 100, tandis qu'elle était de 73 p. 100 pour les enfants nourris au biberon, et de 36 p. 100 pour ceux de la population ouvrière.

En résumé, la principale objection à faire aux crèches, c'est que l'enfant au-dessous d'un an, de huit mois au moins, ne doit pas être séparé de sa mère dont la présence lui est incessamment nécessaire, soit pour le calmer avec le sein dans les moments de crises si communes à cet âge, soit pour le couvrir en quelque sorte entre ses bras. La crèche n'est donc utile qu'à partir du sevrage.]

Bibliographie. — Allaitement : MERCURIALI (H.), *Nomothelasmus* (et non *Nomothesaurus*, comme l'écrivent quelques bibliographes), *seu ratio lactandi infantis*. Patavii, 1552. Réimprimé à Padoue en 1788, in-8°. — PECHLIN (Nic.), *Nutricularum alienarum conditio*, in *Obs. phys. med.*, t. I, obs. 46, p. 106. Hamburgi,

1691, in-4°. — STAHL (G. E.), *De requisitis bonæ nutritiæ*. Halæ, 1698, et *ibid.*, 1702, in-4°. — HOFFMANN (Fr.), *De cura partus modo nati et lactantis*. Halæ, 1731, in-4°, et in *Opp.* — ALBERTI (Mich.), *De jure lactantium medico*. Wie weit die Mütter verbunden sind ihre Kinder zu säugen. Halæ, 1739, in-4°. — PLATNER (J. Z.), *De victu et regimine lactantium*. Lipsiæ, 1740, et in *Opusc.*, t. I. — HARNISCH (J. A.), *Gedanken dass es besser sei, ein Kind durch eine Säugamme, als durch die Mütter zu stillen*. Gera, 1753, in-8°. — CADOGAN (W.), *An Essay upon Nursing and the Management of Children from their Birth to three Years of Age*. London, 1748, in-8°, plus. édit., et imprimé à la suite du *Traité des fièvres de Huxham*, trad. fr., p. 323. Paris, 1784, in-12. — LEREBOURS (Madame), *Avis aux mères qui veulent nourrir leurs enfants*. Utrecht, 1767, in-12; Paris, 1770; *ibid.*, 1775, in-12. — LEVRET (André), *Du choix des nourrices et de l'allaitement des enfants*, in *Essai sur l'abus des règles générales*, etc. Paris, 1766, in-8°, p. 264. — DU MÊME, *Lettre sur l'allaitement des enfants*, in *Journ. de méd.*, t. XXXVI, p. 364, 1771. — DU MÊME, *Nouvelles observations sur l'allaitement des enfants, dans lesquelles on indique plusieurs précautions*, etc., in *ibid.*, t. XXXVII, p. 46, 143, 253, 1772. — BÖHMER PRÉS. NUERNBERGER resp., *Diss. de damnis ex lactatione nimium protracta*. Wittebergæ, 1773, in-4°. — ALLOUËL, *Sur la conduite d'une mère nourrice relativement à son enfant, et la manière de se gouverner*, etc., in *Journ. de méd.*, t. XII, p. 233, 1774. — BALME, *Lettre... sur la question, si la grossesse est une exclusion de l'allaitement*, in *Journ. de méd.*, t. XLVII, p. 402, 404, 1777. — LANDAIS, *Dissert. sur l'avantage de l'allaitement des enfants par leurs mères* (Mém. cour. par la Faculté de Paris). Genève et Paris, 1781, in-8°. — ROBERDIÈRE (de la), *Sur les avantages et les désavantages de l'allaitement maternel*, in *Journ. de méd.*, t. LIX, p. 330, 406, 1783. — GAULTIER DE CLAUVERY (C. D.), *Nouvel avis aux mères qui veulent nourrir*. Paris, 1783, in-12. — BALDINI (I.), *Metodo di allattare i bambini*. Fig. Napoli, 1784, in-8°. — JEANROY (D.), *Réflexions sur l'allaitement artificiel des nouveau-nés*, in *Mém. de la Soc. roy. de méd.*, 1785, p. 114. — NUERNBERGER, *De justa seminarum lactatione magno sanitatis præsidio* (en 3 parties). Witteb., 1786-1788, in-4°. — KRAUSE (C. C.), *Abhandlung von heilsamer Säugung neugeborner Kinder*, etc. Leipzig, 1788, in-8°. — STOLL (Max.), *Briefe an die Frau von*** über die Pflicht der Mütter ihre Kinder zu stillen*. Herausgeg. von J. Eyerel. Wien, 1788, in-8°. — LARA (Benj.), *Essay on the Injurious Custom of Mothers not suckling their own Children*. Lond., 1791, in-8°. — MARIANINI (J. B.), *Examen physicum de lactatione graviditatis tempore mulieribus concedenda*. Pavia, 1794, in-8°. — CARENNO (Luidgi), *Saggio sulla maniera d'allevare i bambini a mano*. Pavia, 1794, in-4°. — REINHOLD (J.), *Diss. qua evincitur matrem prolis suæ non semper congruam esse nutriticem*. Rostock, 1794, in-4°. — CALDANI (Fl.), *Relazioni di alcuni scritti relative all'allattamento artificiale dei bambini*, in *Gaz. litter. di Napoli*, t. XXXIX, p. 59. — HENNING (F. W.), *Abhandlung über das Selbststillen der Kinder*, etc. Breslau, 1797, in-8°. — MOREAU (J. L.), *Traduct. du 1^{er} chap. des Nuits attiques d'Aulugelle, suivie de quelques observations*, etc., in *Mém. de la Soc. méd. d'émulat.*, t. I, p. 389, 1798. — DU MÊME, *Quelques réflexions philosophiques et médicales sur l'Emile*, in *Journ. gén. de méd.*, t. VIII, p. 81, an VIII. — JAUZION, *La femme peut-elle continuer à nourrir sans danger pour son nourrisson pendant la durée de sa grossesse?* in *Journ. génér. de méd.*, t. VIII, p. 422, an VIII. — OSTHOFF (H. C. A.), *Ueber das Selbststillen, ein organo-medicin. Versuch*. Lemgo, 1802, in-8°. — L* (S. M.), *Manuel des nourrices et des mères qui allaitent leurs enfants*. Paris, 1802. — CHEVALIER-DEMOLLE (G. A.), *Considérations médicales sur les avantages de l'allaitement étranger pour la plupart des enfants des grandes villes*. Thèses de Paris, an XI, n° 247, in-8°. — VERDIER-HEURTIN, *Discours ou Essai aphoristique sur l'allaitement et l'éducation physique des enfants, suivi*, etc. Thès. de Paris, an XII, in-4°. — DESGRANGES, *Sur l'allaitement*, in *Journ. gén. de méd.*, t. XXIX, p. 426, 1807. — LAGNEAU, *Obs. qui démontre la possibilité de rappeler la sécrétion du lait plus d'un mois et demi après l'accouchement*, etc., in *Journal de méd. de Corvisart*, t. XXXI, p. 163, 1814. — ZWIERLEIN, *Unterhaltungen über die Ziege als beste und wohlfeilste Säugamme*. Standal, 1819; *ibid.*, 1821. — DU MÊME, *Beantwortung, etc. Standal*, 1822. — SCHNEIDER (J.), *Die heilige Pflicht der Mütter ihre Kinder selbst*

zu stillen, ein Gegenstück zu der Zwielerlein Schriften, etc. Frankf., 1822. — JAEGER (G.), *Ueber die künstliche Ernährung der Kinder in dem ersten Lebensalter*, in *Würtemb. Corresp. Blatt.*, t. VII, n° 18, 1837. — ASHWELL (Sam.), *On the Morbid Consequences of Indue Lactation*, in *Guy's Hosp. Rep.*, 1^{re} sér., t. V, p. 59, 1840. — DESORMEAUX, art. *Allaitement*, in *Dict. de méd.* en 30 vol. Paris, 1833. — GUILLEMOT, art. *Allaitement*, in *Dict. des étud. méd.*, t. I, Paris, 1838, in-8°. — DONNÉ (Al.), *Conseils aux mères sur la manière d'élever les enfants nouveau-nés*. Paris, 1842, in-18, et 1864. — HOCKEN (Edw. Oct.), *Should the Child be placed to the Mother's Breast almost immediately after Delivery, or should Twentyfour Hours, or more, etc.?* in the *Dublin Journ. of Med. Sc.*, t. XXIII, p. 272, 1843. — REIS (P.), *Manuel de l'allaitement, ou Conseils aux jeunes mères pour nourrir leurs enfants*. Paris, 1843, in-8°. — SMITH (W. Tyler), *Lactation and after Pains, considered in Relation to Reflex Motor Action*, in the *Lancet*, 1844, t. I, p. 127. — PATERSON (J.), *On Lactation after Pains and the Treatment*, in the *Lancet*, 1844, t. I, p. 246. — KAESMANN, *Einige Worte über das Stillen der Kinder, den Missbrauch desselben und über naturgemässe Ernährung der Neugeborenen*, in *Bad. Ann.*, t. XI, n° 3, 1846. — SCHNEIDER (M. R.), *Das Selbststillen der Mütter, ein nothwendig in unserer Zeit zu erörternder medicinischpolizeilicher Gegenstand*, in *ibid.*, t. XI, n° 1, 1846. — PEDDIE (Alex.), *On the Mammary Secretions; its Character, Chemical and Structural, etc... with Hints regarding Lactation and the Choice of Nurses*, in *Monthly Journ.*, t. IX, p. 65, 1848. — CAZENAVE (Alp.), *De la valeur des maladies de la peau dans l'allaitement*, in *Ann. des maladies de la peau*, t. III, p. 1, 29, 1850. — GUILLOT (Nat.), *De la nourrice et du nourrisson*, in *Union méd.*, 1852, p. 61, 65. — GUBLER (A.), *Du retour de la sécrétion lactée après un sevrage prolongé*, in *Union méd.*, 1852, p. 25. — DEFFAY, *De l'époque où l'allaitement peut être repris après son interruption*, in *Union méd.*, 1852, p. 86. — MATHIEU (J. L.), *La sécrétion du lait peut-elle se reproduire après une année de suspension sans nouvelle grossesse?* in *Gaz. méd. de Lyon*, t. IV, p. 137, 1852. — BOUTEQUOY (Ch.), *Études cliniques sur la lactation et l'allaitement*. Thèses de Paris, 1854, n° 120. — ESPÉROUX-LACAZE DE SARDAC (H. Ad.), *De l'allaitement vicieux dans ses rapports avec les maladies et la mortalité des enfants*. Thèses de Paris, 1856, n° 63. — CUMMING (W. H.), *On Natural and Artificial Lactation*, in the *Amer. Journ. of the Med. Sc.*, 2^e sér., t. XXXVI, p. 25, 1858. — SOUS (V.), *De l'influence immédiate des émotions morales de la nourrice sur la santé des enfants à la mamelle*. Thèses de Paris, 1859, n° 92, in-4°. — SCHARLAU (W.), *Ueber die Ernährung der Säuglinge*, in *Med. centr. Ztg.*, t. XXIX, n° 22, 1860. — TROUSSEAU (A.), *De l'allaitement, de la première dentition des enfants et du sevrage*, in *Cliniq. méd. de l'Hôtel-Dieu*, t. II, p. 455. Paris, 1862. — PUGLIEZE (P.), *De l'allaitement par un lait vicieux considéré comme cause d'érythème chez les enfants*, in *Gaz. des hôp.*, 1863, p. 447. — BOUCHAUD (F. B.), *De la mort par inanition, et études expérimentales sur la nutrition chez le nouveau-né*. Thèses de Paris, 1864, n° 141. — LORAIN, art. *Allaitement*, in *Dict. de méd. et de chir. prat.*, t. I. Paris, 1864, in-8°.

Éducation des jeunes enfants : GALIEN, *De sanit. tuenda*, lib. I. — DESSESSARTS, *Traité de l'éducation corporelle des enfants en bas âge*. Paris, 1760, in-8°. — LEVRET, *Nouvelles Observ. sur l'allaitement des enfants et sur les soins qu'exigent les nouveau-nés*, in *Journ. de méd., de chir., etc.*, 1772. — LEROY (Alph.), *Médecine maternelle, ou l'Art d'élever et de conserver les enfants*. Paris, 1803, in-8°. — FRANK (J. P.), *Abhandlung über eine gesunde Kindererziehung, nach medicinischen und physischen Grundsätzen, für, etc.* Leipzig, 1794, in-8°; trad. fr. par Mich. Bœhlin. Paris, an VII, in-8°. — BUCHAN (W.), *Advice to Mothers on the subject of their own Health, and on the Means of promoting the Health and Beauty of their Offspring*. London, 1803, in-8°; trad. fr. par Duverne de Presle. Paris, 1804, in-8°. — DELERM (J. P. A. L.), *De l'inutilité du maillot et des avantages de l'allaitement maternel*. Th. de Montpellier, an XII, n° 18. — RATIER, *Essai sur l'éducation physique des enfants*. Paris, 1821, in-8°. — LACOUX (A. de), *Éducation sanitaire des enfants*. Paris, 1827, in-8°. — CHAILLY-HONORÉ, *De l'éducation physique des enfants depuis la naissance jusqu'au sevrage*. Paris, 1844, in-8°. — DONNÉ, *Conseils aux mères sur la manière d'élever les enfants nouveau-nés*, nouv. édit. Paris, 1863, in-18. — BÉCLARD

(J.), *Hygiène de la première enfance*, thèse de concours. Paris, 1852, grand in-18. — BARRÉ (G. C.), *Hygiène du premier âge. Des soins que réclame l'enfant depuis la naissance jusqu'au sevrage*. Th. de Paris, 1861, n° 126. — RICHARD (de Nancy), *Traité de l'éducation physique des enfants, à l'usage des mères de famille, etc.* 3^e édit. Lyon, 1860, in-18. — COMBE (A.), *The Management of Infancy*, 9th edit. by J. Clark. Lond., 1860, in-8°. — CHATASSE (Pyett), *Advice to a Mother on the Management of her Offspring*, 5th edit. London, 1860, in-12. — BOUCHUT, *Hygiène de la première enfance*. Paris, 1862, in-8°. — LE BARILLIER, *Entérite des nouveau-nés*, in *Journ. de Bordeaux*, 2^e sér., t. V, 1860 et t. VI, 1861. — BROCHARD, *De la mortalité des nourrissons en France, spécialement dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou*. Bordeaux, 1866, in-8°. — DESPAUX-ADER, *De l'influence de l'hygiène sur le développement de la première enfance*. Paris, 1866, in-8°. — DU MÊME, *De l'allaitement maternel au point de vue de la mère et de l'enfant. Rapp. à la Soc. protectr. de l'enfance*. Paris, 1868, in-8°. — MONOT, *De l'industrie des nourrices et de la mortalité des petits enfants*. Paris, 1867, in-8°. — MUNIER, *Quelques mots sur la mortalité des nouveau-nés au point de vue de leur alimentation*. Troyes, 1867, in-8°. — ODIER (L.) et BLACHE (R.), *Quelques considérations sur la mortalité des nouveau-nés et sur les moyens d'y remédier*. Paris, 1867, gr. in-8°. — ODIER, *Recherches sur la loi d'accroissement des nouveau-nés constaté par le système des pesées régulières, etc.* Paris, 1868, in-8°, tabl. — CHONNEAUX-DUBISSON (T.), *Des affections gastro-intestinales dans la première enfance* (ouv. cour.). Amiens, 1868, in-8°. — DENIS-DUMONT, *De l'allaitement artificiel. Influence du biberon sur la mortalité des enfants dans le département du Calvados*. Caen, 1869, in-8°. — CHALVET (P.), *Des moyens pratiques d'obvier à la mortalité des enfants*, in *Gaz. des hôp.*, 1869 et 1870. — Il a été écrit sur cette question, surtout dans ces derniers temps, une foule de notes, de dissertations et de mémoires dont la liste, même incomplète, occuperait plusieurs pages de cette bibliographie. Nous avons indiqué seulement ici quelques-uns de ces travaux; beaucoup ne renferment d'ailleurs que des répétitions et des redites.

Quelques particularités relatives à l'enfance : BAUMES, *Traité de la première dentition*. Lyon, 1806, in-8°. — LAFORGUE (D.), *Dissertation sur la première dentition*. Paris, 1809, in-8°. — ASHBURNER, *On Dentition and some coincident Disorders*. London, 1834, in-18. — ROGER (H.), *De la température chez les enfants en bas âge*, in *Arch. gén. de Méd.*, t. V et VI, 1844. — DEPAUL, *De l'influence de la saignée et du régime débilant sur le développement de l'enfant pendant la vie intra-utérine*, in *Bullet. de therap.*, t. XXXVII, p. 19, 109, 1849. — MOURIER (H. M.), *Du phosphate calcique dans ses rapports avec la nutrition des animaux, les maladies et la mortalité des enfants dans les villes*. Paris, 1853, in-4°. — BARKER (T. H.), *The Injurious effects of Narcotics upon Children*, in *Journ. of Publ. Health*, janv. 1857. — BOURGEOIS (L. X.), *De l'influence des maladies de la femme pendant la grossesse sur la constitution et la santé de l'enfant*, in *Mém. de l'Acad. de Méd.*, t. XXV, p. 321, 1862. — DUNCAN (J. Math.), *On the Weight and Length of the Newly Born Child in Relation to the Mother's Age*, in *Edinb. Med. Journ.*, t. X, p. 497, 1864.

Du lait : DONNÉ, *Du lait, et en particulier de celui des nourrices, etc.* 1 pl. Paris, 1837, in-8°. — DEVERGIE (Alph.), *Sur la valeur de l'examen microscopique du lait dans le choix d'une nourrice*, in *Mém. de l'Acad. de Méd.*, t. X, p. 206, 1843. — ROYER-COLLARD, *Du lait et de l'allaitement*, in *Gaz. méd. de Paris*, 1848. — VERNONIS et BEQUEREL, *Du lait chez la femme dans l'état de santé et dans l'état de maladie, etc.*, in *Ann. d'hyg.*, 1^{re} sér., t. XLIX, p. 237; et t. L, p. 43, 1853. — Comme complément de cette bibliographie, voyez plus bas, 2^e partie, chap. XIV, celle du lait considéré comme aliment.

Des biberons : EULENBERG, *Ueber Zinkgehalt des vulkanisirten Kautschuks*, in *Papp's Beiträge für exact. Forsch.* 2^{tes} Hef, p. 2. Berlin, 1861. — DU MÊME, *Die Kautschuk-Saughütchen betreffend, et Ueber Bleigehalt des vulkanisirten Kautschuks*. Ibid., 3^{tes} Hef, 1862. — PATRUBAN und RAGSKI, *Ueber die Schädlichkeit, etc.*, in *Ztschr. für Prakt. Heilk.* 1861. — BEAUGRAND (E.), *Danger des biberons et bouts de sein en caoutchouc vulcanisé contenant du zinc ou du plomb. Ordonnances, etc.*, in *Ann. d'hyg.*, 2^e sér., t. XVII, p. 444. DU MÊME, art. *Biberon* in *Dict. Encyclop.*

des sc. méd., t. IX; 1868. — FLEMING, in *A Lecture concerning Lead-poisoning and its treatment*, in *British Med. Journ.*, 1863, t. I, p. 27.

Question des crèches : MARBEAU, *Des crèches, ou Moyen de diminuer la misère en augmentant la population*. Paris, 1845, in-18. — GRUN, *Des crèches en Angleterre*. Paris, 1850, in-12. (Extr. du *Monit. univ.*, 23 déc.) — CARIÉ, *Discours sur les effets sanitaires des crèches*. Paris, 1849, in-8°. — SÉGALAS, *Rapport de la Commission chargée de l'examen de la demande formée par la Société des crèches, etc.*, in *Un. méd.*, t. VII, p. 313, 317, 1853. — SIRY, *De la crèche et de ses effets sous le rapport sanitaire*. Paris, 1853. — DU MÊME, *Réponse au Rapport de M. Ségalas, in Un. méd.*, t. VII, p. 537, 1853. — *Bulletin des crèches de 1846 à 1859*, 14 vol. — VERNONIS, *Rapport sur l'utilité des crèches et sur une série de questions destinées à éclairer l'autorité*, in TRÉBUCHET, *Rapport gén. sur les trav. du Cons. d'hyg.* Paris, 1861, in-4°, p. 47 et suiv. — DELPECH, *Rapport à l'Acad. de Méd. sur l'hygiène des crèches*, in *Bullet. de l'Acad.*, t. XXXIV, p. 873, 1869, et discussion (discours de M. HUSSON), t. XXXV, 1870.

— PIRONOX, *De l'allaitement maternel et de ses avantages*. Thèse de Paris, 1868. — LACOUR, *Des divers modes d'allaitement*. Lyon, 1869, in-8°. — ÉLOY, *Considérations cliniques sur l'allaitement*. Thèse de Paris, 1873. — RICCO, *Sull'allattamento umano, animale e misto dei bambini*, in *Il Morgagni*, vol. IV-V, 1873. — VERRIET-LITARDIÈRE, *Étude sur les avantages matériels de l'allaitement maternel*. Thèse de Paris, 1873.

DALLY, *De l'importance sociale de l'hygiène de la première enfance*. Paris, 1869, in-8°. — PERRIN, *Étude anthropologique sur l'alimentation des nouveau-nés*. Paris, 1869, in-8°. — REGNAULT, *De l'hygiène physique des enfants à la mamelle et du sevrage*. Paris, 1869, in-8°. — SAINT-CLAIR-MONRIOT, *Alimentation des nouveau-nés*. Paris, 1869, in-8°. — VACHER, *Traité de la surveillance des enfants en nourrice*. Lyon, 1869, in-8°. — THAON, *Du poids dans les maladies chez les enfants*, in *Arch. de phys. norm. et path.*, n° 6, 1872. — DUJARDIN-BEAUMETZ et HARDY (E.), *De la farine d'avoine dans l'alimentation du jeune âge*, in *Un. méd.*, n° 52, 1873. — FOISY, *De quelques applications de la balance à l'étude physiologique et clinique des nouveau-nés*. Thèse de Paris, 1873. — KEZMARSZKY, *Ueber die Gewichtsveränderungen reifer Neugeborner*, in *Arch. f. Gynäk.* Bd. V, H. 3, 1873. — SIRY, *Le premier âge. — De l'éducation physique, morale et intellectuelle de l'enfant*. Paris, 1873, in-8°. — KEHRER, *Die erste Kindernahrung*, in *Volkmann's Samml. klin. Vorträge*, 1874. — LAURO DE FRANCO, *Sur le poids et la loi de l'accroissement du nouveau-né*. Thèse de Paris, 1874. — SEGOND (C.), *Du poids des nouveau-nés, son accroissement physiologique, etc.* Paris, 1874. — Voyez encore divers rapports de la commission permanente de l'hygiène de l'enfance, réd. par DEVILLIERS.

ALBRECHT (H. R.), *Ueber die Gefahren der Anwendung narcotischer Mittel bei Neugeborenen*, in *Corr.-Bl. f. Schweizer Aerzte*, n° 10, 1874. — QUINQUAND, *Essai sur le puerpérisme infectieux chez la femme et le nouveau-né*. Thèse de Paris, 1872.

BIEDERT, *Neue Unters. üb. Menschen- und Kuhmilch*, in *Virchow's Archiv*, Bd. LX, S. 352, 1874. — MARCHAND (Ch.), *Du lait et de l'allaitement*. Paris, 1874.

METTENHEIMER (C.), *Ueb. die Veränderungen des Kautschuk der Saugflaschenhütchen, etc.*, in *F. Betz' Memorabilien*, n° 3, 1874.

CUMMING (Elder), *The neglect of infants in large towns*, in *Brit. med. Journ.*, oct. 10, 1874.

§ 2. — Deuxième enfance.

La seconde enfance commence à l'époque du sevrage et s'étend jusqu'à celle de la puberté, que l'on peut fixer, en moyenne, à douze ans pour les filles et quinze ans pour les garçons.

Pendant cette période, l'évolution organique continue : l'en-

fant croît, grandit; ses organes se développent, se perfectionnent, mais avec un peu plus de lenteur que pendant la durée de la lactation.

On retrouve ici les trois lois établies pour la première enfance, seulement elles sont un peu moins précises. Quelques mots de développement sont nécessaires pour chacune d'elles.

1° La prédominance du mouvement de composition sur celui de décomposition des tissus continue toujours avec une certaine énergie. Aussi l'enfant ne cesse-t-il de s'accroître, de se développer, et ses organes de se perfectionner. En même temps ces mêmes organes ont plus de force et supportent mieux les agents avec lesquels ils sont mis en contact.

Le tube digestif reçoit toute espèce d'aliments, et la variété des matières animales et végétales qui y sont introduites, conduite toutefois avec discernement, est loin d'avoir les mêmes inconvénients que dans le premier âge. D'un autre côté, la faim et le besoin de réparation se font encore sentir chez l'enfant avec une impérieuse nécessité, et il succomberait presque aussi vite à la privation de nourriture dans cette période de la vie que dans le premier âge. Ces faits s'expliquent très-bien par la prédominance du mouvement nutritif interstitiel et par la nécessité d'y subvenir à l'aide d'éléments réparateurs. Toutefois, ces aliments doivent être d'une digestion aisée et d'une assimilation facile.

Les maladies du tube digestif, tout en étant plus rares que dans le premier âge, le sont cependant moins que chez l'adulte. Les indigestions dues à la surcharge des voies digestives sont fréquentes; la diarrhée se développe assez souvent. La gastrite aiguë ou chronique est très-rare, tandis que les entérocôlites et les ramollissements de la muqueuse du côlon se manifestent encore avec une certaine fréquence. Une mauvaise nourriture, l'usage de matières alimentaires contenant des principes altérés ou d'une digestion difficile, une quantité insuffisante d'aliments sont les causes principales de la production de ces maladies diverses. La fièvre typhoïde enfin commence à se montrer dans la deuxième enfance et n'y est même pas très-rare.

L'appareil respiratoire fonctionne avec une grande énergie, et l'introduction dans les poumons d'un air suffisamment oxygéné et non altéré par les produits de l'expiration ou par des miasmes est toujours d'une indispensable nécessité.

Les recherches de Baudelocque sur les causes de la maladie scrofuleuse l'ont conduit à des résultats bien curieux, relativement à la nécessité de l'inspiration d'un air pur. Cet auteur admet, d'après de nombreuses observations, que la cause princi-

pale de la maladie scrofuleuse se trouve dans l'inspiration habituelle d'un air vicié ne contenant qu'une quantité insuffisante d'oxygène, comme cela a lieu lorsque les enfants sont placés dans un endroit trop étroit et mal disposé pour le renouvellement de l'air qu'il renferme.

Baudelocque trouve toutes ces conditions défavorables réunies dans les professions des individus qui fournissent le plus de malades aux salles de scrofuleux de l'hôpital des enfants. Telle est celle des portiers qui occupent des loges étroites et mal aérées; telles sont encore toutes les professions exercées dans des réduits où l'air n'est pas convenablement renouvelé. Cet observateur distingue encore, comme cause de scrofules, l'habitude qu'ont beaucoup d'enfants de s'endormir la tête cachée sous les couvertures, et respirant, par conséquent, un air altéré par l'expiration et par les produits de la perspiration cutanée. Pour Baudelocque, en définitive, c'est dans les obstacles permanents et longtemps continués à la respiration d'un air pur qu'il faut rapporter presque exclusivement la cause des scrofules. (*Études sur les causes, la nature et le traitement des maladies scrofuleuses*. Paris, 1834, in-8°, p. 123-166.)

Les organes respiratoires devant fonctionner avec énergie pendant l'enfance, il n'est pas étonnant qu'ils soient le siège de maladies fréquentes. Aussi observe-t-on un grand nombre de laryngites, de bronchites, de croups, de coqueluches, de pneumonies; de plus, les pneumonies dites secondaires ou consécutives à d'autres maladies sont bien plus fréquentes dans l'enfance que dans l'âge adulte; ce qui signifie que les maladies générales, dans lesquelles ces phlegmasies peuvent se développer comme complication, affectent plus facilement les poumons qu'aux autres époques de la vie.

L'influence du froid et des courants d'air humide détermine également chez les enfants beaucoup de phlegmasies aiguës des bronches et des poumons.

L'absorption, toujours active dans le jeune âge, rend bien compte de la fréquence des maladies contagieuses et de la facilité avec laquelle les enfants les contractent. Nous citerons la variole, la rougeole, la scarlatine.

Une nouvelle fonction se développe, c'est l'intelligence, qui, jusqu'à deux ans, était obtuse et bornée à peu près aux instincts. Ce développement des facultés intellectuelles, déjà frappant à l'âge de trois, quatre et cinq ans, et variable selon les sujets, se poursuit sans interruption jusqu'à douze ou quinze ans, et correspond à une grande activité organique et fonctionnelle du cerveau. Il résulte de la suractivité de cet appareil une prédisposition particulière aux diverses maladies de l'encéphale, et un